



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

viandes

Question écrite n° 101095

Texte de la question

Mme Catherine Vautrin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la faible attractivité que peuvent représenter certains métiers dans le secteur des viandes pour certains salariés. Le groupe de travail agroalimentaire des états généraux de l'industrie avait d'ailleurs souligné ce point dans son rapport : en 2010, 10 000 postes de travail n'ont pas été pourvus. Le risque est que, à l'avenir, il existe une carence de main-d'œuvre qualifiée dans ce secteur. Cette faible attractivité est à la fois due à une méconnaissance du panel et de la réalité des métiers existants mais aussi à la pénibilité de certaines tâches. Elle souligne que l'État a pris ce problème en considération déjà en novembre 2008 avec la réalisation d'un rapport consacré aux métiers de l'industrie agroalimentaire par le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux. En outre, en 2009 une charte nationale de coopération pour le soutien et l'accompagnement des entreprises a été signée par l'État, les fédérations professionnelles des IAA et les syndicats de salariés. Elle insiste néanmoins sur le fait qu'il conviendrait de mieux communiquer autour des métiers des industries agroalimentaires pour attirer de jeunes salariés.

Texte de la réponse

L'attractivité des métiers du secteur des industries agroalimentaires, notamment de celui de la viande, est une préoccupation importante du ministère chargé de l'agriculture. Depuis plusieurs années, différents travaux sont menés pour y apporter une réponse. Ainsi, un plan d'action pour l'amélioration de la sécurité au travail et les conditions de travail a été adopté en juin 2008. Il concerne notamment le secteur agroalimentaire, plus particulièrement la lutte contre les troubles musculosquelettiques. La charte nationale de coopération pour le soutien et l'accompagnement des entreprises du secteur de l'agroalimentaire et de leurs salariés, signée par le ministre en charge de l'agriculture, le secrétaire d'État chargé de l'emploi et les partenaires sociaux en septembre 2009, comprend un volet « sécurisation des parcours professionnels » et un volet « amélioration des conditions de travail » ; elle vise notamment à renforcer l'attractivité des métiers du secteur. D'une durée de deux ans et demi, elle dispose d'une dotation financière de l'État de 15 Meuros, pour un budget total de 41 millions. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT), en charge d'un appareil de formation, est impliqué dans des opérations de sensibilisation auprès des jeunes, afin que ceux-ci connaissent toutes les opportunités de carrières professionnelles offertes par ce secteur. L'Association nationale des industries alimentaires (ANIA), le ministère de l'éducation nationale et le ministère chargé de l'agriculture ont renouvelé leur convention-cadre de coopération en janvier 2007, pour une durée de cinq ans. Cette convention vise, entre autres, à promouvoir les métiers de l'industrie alimentaire, particulièrement auprès de publics jeunes. L'ANIA développe ainsi un programme d'accueil d'élèves de troisième dans les entreprises. Les industries agroalimentaires peuvent saisir l'opportunité du stage d'une semaine de « découverte professionnelle » pour accueillir et sensibiliser les jeunes à leurs métiers. Dans le cadre du comité stratégique des industries agroalimentaires, lancé par le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et le ministre en charge de l'industrie en novembre 2010, un groupe de travail relatif à l'attractivité des métiers et l'image du secteur agroalimentaire a

été mis en place. Le ministère en charge de l'agriculture y est fortement impliqué au côté des partenaires sociaux (chefs d'entreprises et représentants des salariés). Il a pour objectif l'élaboration d'un plan d'actions qui sera proposé au comité stratégique à la fin du premier semestre 2011. Enfin, le MAAPRAT a participé récemment à la constitution de la photothèque de l'ANIA, destinée à fournir aux entreprises du secteur les éléments d'une communication positive, ciblée sur les jeunes et les femmes, permettant ainsi de mieux faire connaître certains métiers et de lever les éventuels préjugés existant vis-à-vis du secteur.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Vautrin](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101095

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2011, page 1896

Réponse publiée le : 10 mai 2011, page 4795